

Michel MIAILLE

« Le citoyen civil »



Né à Sète, Michel Miaille a commencé des études en sociologie et en droit à l'université de Montpellier avant d'aller enseigner pendant quatre ans à la faculté de droit d'Alger. Il rejoint l'université de Montpellier 1 en 1974 pour y enseigner le droit public et l'histoire des pensées. Il est nommé à la présidence du département de sciences politiques avant de créer le CERTE (Centre d'étude et de recherche sur la théorie de l'État).

Professeur émérite de droit et de sciences politiques de l'Université Montpellier 1, ancien directeur de l'UFR AES (Administration économique et sociale) (1990-1995). Il a été l'une des figures éminentes du mouvement « Critique du droit » qui prit forme en 1978 autour d'une association de juristes et d'universitaires, ainsi que d'une publication, la revue Procès. Cahiers d'analyse juridique et politique. M. Miaille a travaillé sur les rapports entre marxismes et droit, critique matérialiste et science juridique. Au croisement de la science politique et de l'épistémologie juridique, ses travaux ont jeté les bases d'un enseignement critique du droit dans les facultés et ont théorisé les limites qu'impose le discours de l'État de droit aux luttes sociales et politiques. En 1980, il crée le Centre d'Étude et de Recherche sur la Théorie de l'État. Il est l'un des membres fondateurs de l'Association des constitutionnalistes de France.

Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, officier dans l'Ordre des Palmes académiques et Grand-Croix de l'Ordre de la Fayette, ses responsabilités universitaires et associatives l'ont conduit à s'investir dans la vie culturelle, académique et sociale de notre département et bien au-delà. Vice-président national de la CIMADE de 1997 à 2004, il en fut le président régional pendant dix ans de 1997 à 2007. Il est aussi Président du conseil scientifique de l'Agora des Savoirs depuis plusieurs années.

Président de la ligue de l'Enseignement de l'Hérault depuis plus de dix ans, il a notamment mis en place plusieurs projets visant à promouvoir la citoyenneté au travers des « passeports citoyens sur la laïcité » à Montpellier ou encore des parcours sur l'histoire des migrations en Languedoc depuis deux millénaires.

« La laïcité n'est pas une pensée molle qui accepterait tout »

« **Michel Miaille nous le rappelle : la laïcité est un principe constitutionnel** devenu un principe consensuel, un totem de la République. Elle s'impose partout ou presque. La loi de 1905 ne s'applique pas en Alsace, à Saint-Pierre et Miquelon, à Mayotte, entre autres. Le « croire » a changé depuis 1905. Il s'est émietté dans des formules multiples, des interprétations individuelles de la spiritualité où la construction de l'estime de soi passe par le « croire ». L'état et l'école sont moins confrontés à des institutions qu'à des individus. L'Islam est depuis belle lurette la deuxième religion au sein de la nation. Cantonnée aux colonies dans les années 30, considérée comme dévolue à des populations migrantes dans les années 60, elle est mise aujourd'hui aux premières loges dans les débats, poussée par les extrémismes. Depuis 1905, la laïcité est restée une question, vive, vivante. [...] »

Monique Royer, *Le café pédagogique*, 28/10/2012

<http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lenseignant/primaire/elementaire/Pages/2012/MichelMiaille.aspx>

Le parcours intellectuel de Michel Miaille a fait l'objet d'un texte mis en ligne par Éric SORIANO, maître de conférences à l'Université Paul Valéry :

« **Entre l'esprit et la lettre... Michel Miaille, le professeur et le politique** ».

<https://upvericsoriano.files.wordpress.com/2009/06/lesprit-et-la-lettre.pdf>

Bibliographie succincte

- *Une introduction critique au droit*, Paris, Maspero, 1976 (traduit en italien, espagnol, portugais, arabe et grec)
- *L'État du droit Introduction à une critique du droit constitutionnel*, Paris, Maspero, 1978 (traduit en espagnol, grec et arabe)
- *L'administration dans son droit* (coll.), 1985
- *L'État de droit*, 1987
- *La laïcité. Problèmes d'hier, solutions d'aujourd'hui*, Dalloz, 2016 (pour la 3^{ème} édition)
- Il a contribué à des ouvrages collectifs et il a aussi bien sûr écrit de nombreux articles.

